

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): 1. Le comité consultatif d'architecture attaché à la Commission de la capitale nationale se compose de 10 membres (le président compris). Les membres sont: Dr. T. Howarth (président), architecte et urbaniste; Mai 1964, Toronto; D. W. Graham, architecte paysagiste; Mars 1967, Ottawa; Hart Massey, architecte; Juin 1963, Ottawa; D'Arcy Audet, architecte; Septembre 1964, Hull; R. Affleck, architecte; Janvier 1968, Montréal; J.-L. Lalonde, architecte; Mai 1964, Montréal; J. Gareau, architecte; Mai 1964, Montréal; B. Myers, architecte; Janvier 1968, Toronto; D. Crinion, architecte; Mars 1967, Ottawa; J. Issalys, architecte; Juin 1960, Hull. Chaque membre du comité a été choisi en raison de sa vaste expérience et de sa connaissance approfondie de sa profession. Tous les membres exercent leur profession ou enseignent.

2. Ce comité a pour tâche l'étude des propositions concernant l'emplacement, la construction, la modification, ou l'agrandissement par toute personne, par tout ministère ou au nom d'un ministère, d'un édifice ou autre bâtiment sur des terrains publics dans la région de la capitale nationale.

3. Le comité consultatif d'architecture attaché à la Commission de la capitale nationale a tenu sa première séance en mars 1959.

Ces deux comités ont tenu le nombre suivant de séances: 1956, 9; 1957, 5; 1958, 5; 1959, 6; 1960, 6; 1961, 9; 1962, 13; 1963, 8; 1964, 15; 1965, 13; 1966, 13; 1967, 12; 1968, 8 (jusqu'ici).

4. Depuis sa création, ce comité consultatif a étudié et examiné un bon nombre de questions. Les propositions qu'il formule visent à aider la Commission dans l'étude de certaines affaires. Ces propositions, approuvées ou mises en application par une autorité supérieure, sont, par tradition, considérées comme communications confidentielles.

QUESTION RELATIVE AU SERVICE DE TÉLÉVISION ET DE COMMUNICATIONS

Question n° 578—**M. Blouin**:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il pris les dispositions nécessaires pour assurer un service de télévision et de communications partout au Canada lorsque le satellite canadien sera en service?

[M. Code.]

2. Est-ce que l'on commencera à faire fonctionner ces réseaux en donnant priorité aux endroits isolés, tels le Nord canadien, comme en fait foi le Livre blanc présenté par le ministre de l'Industrie, le 28 mars 1968 et, dans l'affirmative, vers quelle date peut-on s'attendre que les deux réseaux anglais et français soient en opération?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Pour ce qui est de la télécommunication: 1. Le Livre blanc présenté par le ministre de l'Industrie, le 28 mars 1968 établit clairement la politique du gouvernement dans ce domaine. Pour ce qui est des dispositions nécessaires pour assurer un service de télévision et de télécommunications partout au Canada lorsque le satellite canadien sera en service, nous avons l'intention de fournir ce service au maximum, mais une décision définitive ne pourra être prise que lorsque l'étude détaillée du système sera terminée.

2. L'étude mentionnée plus haut fournira au gouvernement les renseignements nécessaires pour répondre adéquatement à cette question, mais un des premiers buts à atteindre au moyen du système de satellite sera de prolonger le service de télévision et de communications vers le Nord.

LES OFFICIERS RAPPORTEURS DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS DU QUÉBEC

Question n° 625—**M. Dumont**:

Quels sont les noms et adresses des officiers rapporteurs des circonscriptions suivantes: Beauce, Bellechasse, Lévis, Frontenac, Lotbinière, Richmond, Compton et Shefford et quel montant leur a été versé par le gouvernement en fonction de leur travail pour les années 1962 à 1968 inclusive-ment?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Pour chaque circonscription électorale susmentionnée, l'officier rapporteur est indiqué plus bas: (1) dans le cas de la circonscription établie par la loi de 1952 sur la députation; (2) dans le cas de la circonscription du même nom, mais avec des frontières remaniées par le décret de juin 1966 sur la représentation; (3) dans le cas de la circonscription créée par le décret de juin 1966 sur la représentation.

BEAUCE: (1) Roger Bolduc, 169 nord, 4^e avenue, Saint-Georges-Est (P.Q.); 1962, \$1,853.00; 1963, \$2,551.10; 1964, nil; 1965, \$2,730.50. (Donné sa démission en novembre 1966). (2) Gérard Côté, 147 est, 13^e avenue, Saint-Georges (P.Q.). 1966, \$100.00; 1967, \$611.19; 1968, \$2,786.99.

BELLECHASSE: (1) G. Labrecque, Saint-Raphaël (P.Q.). 1962, \$1,600.00; 1963, \$1,825.00;